

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Stringknits™ 76-100

applicable jusqu'au [29-10-2018]

**EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie II**

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type en vertu du numéro de certificat 3207484 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 04-12-2007
Lieu: Brussels

DÉCLARATION EU DE CONFORMITÉ

Le fabricant :

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Edge 76-100

applicable à compter du [30-10-2018]

**EPI destiné à la protection contre les risques de
catégorie II**

EN388:2016



002XA

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN420:2003+A1:2009, EN388:2016, et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du Règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1894 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 7
B-9052 ZWIJNAARDE**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du Règlement.



Guido Van Duren
Director – Regulatory Affairs PPE Products
Ansell

Date: 30-10-2018
Lieu: Brussels